

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

Convocation du 13.02.2024
Affichage du 13.02.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Bubertré suite à la convocation du 13.02.2024, affichée le treize février 2024.

Etaient présents : M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMARET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Celine, LE SECQ Emmanuel, M MANNOURY César, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDIER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique, M DESCHAMPS Michel, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUILLET Denis (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), Mme SAUVANEIX Alexandra.

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur GUYOT Philippe est nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024.02.051

MAISON REVERT

La communauté de communes des Hauts du Perche est propriétaire de la maison REVERT située au 8 rue du 13 aout 1944 à Tourouvre.

Cette maison a été acquise dans le cadre d'un projet d'extension de la bibliothèque.

Ce bâtiment d'une superficie de 113.60 m² comprenait : au sous-sol une cave, au rez-de-chaussée un séjour, une chambre, une lingerie, un coin repas, une cuisine, une salle de bains et wc. A l'étage trois chambres, une réserve à mi-étage et un grenier au-dessus ; une cour avec accès arrière, atelier et garage.

Le projet initial était d'effectuer des travaux d'aménagements dans cette maison afin d'agrandir la médiathèque et d'y installer la ludothèque et l'accueil RPE.

Le montant prévisionnel des travaux (délibération du 15 décembre 2021) était estimé à 36 000 euros TTC. Une consultation a été menée et le coût total du projet s'était établi à 43 024.12 euros TTC.

Lors des travaux, des problèmes structurels ont été découverts sur ce bâtiment.

Le cabinet ARCHI-Triad a donc été sollicité pour reprendre le projet avec consultation d'un Bureau d'Etude structure pour la reprise des planchers.

Enfin, le cabinet ARCHI-Triad nous a transmis un nouvel estimatif d'un montant de 157 773.75 euros TTC.

La communauté de communes a sollicité également le service des domaines pour connaître la valeur vénale de cette maison. L'évaluation serait de 80 000 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'être favorable à la mise en vente de cette maison
- De se rapprocher de professionnels immobiliers pour la mise en vente
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents (compromis) nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

Le Président,
Emmanuel LE SECQ

